



FRUIT & VEGETABLE  
**GROWERS**  
OF CANADA

PRODUCTEURS  
DE FRUITS ET LÉGUMES  
**DU CANADA**

**DES MESURES EXTRAORDINAIRES POUR  
DES TEMPS INÉDITS :  
SOUTENIR L'HORTICULTURE  
CANADIENNE AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

PRÉPARÉ PAR :

G R O U P E  
**AGÉCO**

DOCUMENT DE PROPOSITIONS DE POLITIQUES

MARS 2025

## UN APPEL URGENT À L'ACTION POUR UN SECTEUR EN DANGER<sup>1</sup>

---

La menace actuelle et sans précédent des droits de douane des États-Unis et des droits de douane récemment activés par la Chine sur les biens et services canadiens constitue un risque important pour l'économie du Canada. De même, cette crise a mis en évidence l'absence d'un filet de sécurité financier pour le secteur des denrées périssables, en particulier pour les producteurs en serre qui produisent tout au long de l'année et subissent immédiatement ses impacts. Cette situation offre l'occasion de moderniser et de repenser les programmes et les initiatives qui garantissent un approvisionnement fiable, résilient et durable en denrées alimentaires canadiennes de haute qualité pour les marchés intérieurs et d'exportation. Les producteurs canadiens de denrées alimentaires ont besoin de programmes réactifs qui inspirent confiance dans l'agriculture et leur permettent de continuer à fournir les produits les plus essentiels à la vie.

L'ensemble actuel de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) était déjà insuffisant pour les producteurs de fruits et légumes du Canada, et les récentes perturbations extraordinaires des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis ont rendu ces vulnérabilités encore plus aiguës. Chaque jour qui passe sans que les lacunes des filets de sécurité ne soient comblées augmente le nombre d'entreprises confrontées à l'incertitude financière. Cette incertitude entraîne une hésitation à investir et une détérioration des relations commerciales, ce qui menace encore plus leur capacité à innover et à se développer. En conséquence, certaines entreprises risquent même de fermer complètement leurs portes, ce qui pourrait irrémédiablement nuire à des relations de longue date sur le marché canadien.

Cette urgente proposition de politiques vise à remédier aux vulnérabilités critiques du secteur des fruits et légumes au Canada. Elle décrit les risques propres à l'horticulture canadienne ainsi que les insuffisances des programmes de GRE existants pour assurer la protection des producteurs en ces temps de perturbations géopolitiques sans précédent, imprévisibles et en constante évolution (**section1**). Elle présente ensuite des recommandations spécifiques pour supporter un examen accéléré des programmes phares de GRE du Canada (**section2**).

L'objectif est de mettre en place une réponse urgente et pancanadienne, sous la direction d'AAC, pour

- (1) Apporter un soutien immédiat et à court terme aux producteurs de fruits et légumes confrontés aux effets potentiellement dévastateurs de la menace actuelle et continue de droits de douane et de perturbations commerciales de la part des États-Unis et de la Chine.
- (2) Accélérer l'examen des programmes de GRE (actuellement prévu pour 2028) afin de s'assurer qu'ils (1) répondent aux besoins spécifiques du secteur des fruits et légumes ; (2) fassent partie d'un système coordonné et réactif qui peut soutenir le secteur alors qu'il fait face à des chocs croissants et plus aigus, allant de conditions météorologiques extrêmes à des perturbations géopolitiques en passant par des infestations parasitaires ; et (3) soutiennent et renforcent la durabilité à long terme de l'horticulture canadienne.

---

<sup>1</sup> Le Groupe AGÉCO a été chargé par les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) d'examiner les programmes de GRE existants afin d'évaluer (1) dans quelle mesure ils sont adaptés aux défis immédiats posés au secteur des fruits et légumes par les tarifs douaniers américains et les perturbations commerciales, ainsi que par d'autres chocs externes ; (2) d'identifier des mesures immédiates pour aider le secteur à faire face aux perturbations et aux bouleversements du commerce et de la chaîne d'approvisionnement ; et (3) de recommander des mesures pour moderniser les programmes de GRE afin qu'ils soient mieux adaptés à l'environnement de risques d'aujourd'hui. Le contenu et les recommandations reflètent les nombreuses informations recueillies lors de plusieurs séries de consultations virtuelles et en personne avec des représentants du secteur canadien des fruits et légumes, ainsi qu'une analyse documentaire complète des politiques existantes, des rapports de l'industrie, des statistiques et des médias.

Si les efforts actuels visant à réduire les barrières commerciales interprovinciales et à se diversifier sur d'autres marchés d'exportation représentent une mesure d'ajustement importante pour la plupart des secteurs de l'économie canadienne, pour le secteur des fruits et légumes, les avantages ne sont que marginaux : la périssabilité des produits signifie que les États-Unis ne peuvent pas être remplacés en tant que principal marché d'exportation pour l'horticulture canadienne.

Le renforcement des programmes par une série de mesures robustes d'atténuation des risques, **telles qu'un financement accru des programmes de lutte contre les ravageurs**, une assurance indexée sur les conditions météorologiques, des investissements dans des approches et des infrastructures proactives de réduction des risques à la ferme et la diversification des marchés, permettrait de réduire les risques associés à la production de fruits et légumes, à la périssabilité et d'accroître la résilience du secteur.

**Tableau 1 - Aperçu économique du secteur horticole**

Produits	Valeur à la ferme	Valeur des exportations américaines - 2023	% des exportations canadiennes vers les États-Unis	Source	Référence
Légumes de serre	\$2,26 milliards	\$1,68 milliard	99,5%	Statistiques sur les serres	Tableau 2.1
Légumes en champ	\$1,52 milliard	\$971 millions	95,9%	Statistiques des légumes en champ	Tableau 2.2.3
Pommes de terre (tous types)	\$1,73 milliard	\$3,64 milliards	92,1%	Revue du marché de la pomme de terre	Tableau 5.2.1.3
Fruits frais	\$1,37 milliard	\$799 millions	72,0%	Aperçu de l'industrie fruitière	Tableau 2.2.3

Source : *Rapports sur l'industrie horticole* d'AAC

**CONTRIBUTION DU SECTEUR.** Le secteur canadien des fruits et légumes fait partie intégrante de la sécurité alimentaire nationale et de l'économie agricole du Canada, avec une contribution annuelle de 7,4 milliards de dollars en valeur à la ferme en 2023. Avec 97 % d'exploitations familiales, le secteur est à la fois un moteur économique et un élément essentiel du développement économique rural et de la stabilité des communautés à travers le pays. Cependant, 91,5 % (en valeur) des exportations canadiennes de fruits et de légumes sont destinées aux États-Unis, ce qui rend le secteur extrêmement vulnérable aux perturbations du commerce transfrontalier, étant donné que les exportations vers les États-Unis représentent 45,7 % de la production horticole canadienne.

Contrairement à la plupart des biens manufacturés, la nourriture est un produit de première nécessité dont les Canadiens ne peuvent se passer en période d'incertitude économique : les gens ne peuvent pas choisir de ne pas manger. En outre, la nature périssable des fruits et légumes crée une urgence unique, car les produits doivent être vendus rapidement après la récolte avec des options de stockage minimales, contrairement à d'autres marchandises qui peuvent être stockées pendant de longues périodes dans l'attente de conditions de marché plus favorables.

#### À PROPOS DES PROGRAMMES DE GRE

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont un ensemble de programmes de gestion des risques qui fournissent une stabilisation des revenus (Agri-stabilité), une épargne subventionnée (Agri-investissement), une assurance production (Agri-protection) et une aide en cas de catastrophe (Agri-relance), ainsi qu'un programme de garantie des prêts (Programme de paiements anticipés). Si leurs modalités ont été ajustées au fil des ans par les cycles successifs de programmation de la politique agricole, leurs principes fondamentaux et leur architecture ont été définis il y a plus de 20 ans dans le respect des règles commerciales de l'OMC.

**L'IMPRÉVISIBILITÉ.** Dans le contexte actuel de changements géopolitiques rapides, de phénomènes météorologiques extrêmes et de volatilité des marchés, les producteurs de fruits et légumes sont confrontés à des défis sans précédent. La menace persistante des États-Unis d'imposer des droits de douane globaux sur les produits canadiens pouvant aller jusqu'à 25 % a aggravé ces défis, menaçant la viabilité de nombreuses exploitations. Contrairement à d'autres secteurs agricoles, la production de fruits et légumes est **particulièrement vulnérable** en raison de la **périssabilité** de ses produits, des niveaux élevés d'**investissement en capital** requis, des **exigences élevées en matière de main-d'œuvre** et des chaînes d'**approvisionnement complexes** qui ne peuvent pas être réorganisées rapidement en cas de perturbations.

**L'ATTÉNUATION CIBLÉE DES RISQUES IMPRÉVUS.** Des mesures préventives de biosécurité à la ferme, des outils de lutte intégrée, des filets anti-insectes dans les serres et d'autres barrières physiques de lutte contre les parasites sont en place. Pour préserver les ressources végétales, la capacité de production nationale et la sécurité alimentaire du Canada, le secteur des fruits et légumes frais a besoin de mécanismes proactifs d'atténuation et d'intervention d'urgence en cas de risques ciblés et imprévus. Le concept de *stratégie de périmètre* jette les bases d'un soutien législatif et pour la mise en place de programmes qui garantirait un engagement mutuel à défendre nos partenaires commerciaux contre l'introduction involontaire d'organismes nuisibles émergents et d'espèces envahissantes, à limiter les risques liés aux organismes nuisibles mondiaux émergents ayant des effets dévastateurs sur le plan économique et à atténuer les perturbations non tarifaires des échanges.

**LA NÉCESSITÉ D'UN SOUTIEN RENFORCÉ IMMÉDIAT.** Les cinq programmes canadiens de gestion des risques de l'entreprise (GRE) ont été conçus pour fournir un filet de sécurité aux agriculteurs confrontés à différents risques. Toutefois, ces programmes se sont révélés inadaptés aux besoins et aux défis uniques du secteur des fruits et légumes, en particulier face à des perturbations commerciales soudaines et imprévisibles telles que les nouveaux tarifs douaniers que le gouvernement des États-Unis menace d'imposer. Les limites des programmes actuels de GRE ont été documentées dans plusieurs rapports, notamment dans le rapport 2024 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire intitulé « Améliorer la résilience du secteur horticole canadien », qui préconise explicitement des réformes.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une action immédiate : tout retard dans la mise en œuvre de mesures de soutien à court terme et dans l'accélération de l'examen des programmes fédéraux de gestion des risques de l'entreprise pourrait entraîner des faillites généralisées qui nuiraient à la capacité des producteurs canadiens de fruits et légumes de contribuer à la sécurité alimentaire des Canadiens et d'autres. Bien que la révision de ces programmes soit prévue pour 2028, les circonstances géopolitiques actuelles exigent un calendrier accéléré. L'annonce récente de l'extension du soutien du Programme d'autogestion des risques de l'Ontario<sup>2</sup> et de la couverture de l'assurance récolte (ASREC) pour les producteurs de légumes de plein champ au Québec<sup>3</sup> constitue un précédent viable sur lequel les programmes de GRE peuvent être améliorés pour les producteurs à l'échelle nationale.

---

<sup>2</sup> GFO. (2025). Grain Farmers of Ontario congratulates Ontario government for new investment in Ontario risk management program.

<sup>3</sup> AAFC. (2025). Better meeting the needs of agricultural producers – Expanded and simplified crop insurance coverage.

## IMPACTS IMMÉDIATS DES DROITS DE DOUANE DE 25 % SUR LES PRODUITS DE SERRES CANADIENS

(En vigueur le 4<sup>mars</sup> 2025 pour trois jours)

- Des pertes d'environ 6 millions de dollars ont été signalées, soit environ **2,2 millions de dollars par jour**, avec des tarifs douaniers pendant 3 jours pour les producteurs de légumes de serre de l'Ontario (Richard Lee, directeur exécutif, OGVG) ;
- L'avenir d'environ **200 camions chargés quotidiennement** de produits frais de serre en provenance de l'Ontario, qui traversent habituellement la frontière, est désormais incertain ;
- Des décisions forcées d'**absorber des pertes incroyablement importantes** pour maintenir des relations de longue date avec les clients ou de risquer une **radiation définitive des programmes américains de vente au détail**.

Contrairement à d'autres produits agricoles, les fruits et légumes ne peuvent être stockés à long terme ou réorientés vers d'autres marchés sans subir de pertes importantes.

La volatilité accrue des échanges souligne également la nécessité urgente de renforcer la capacité de transformation nationale du Canada. Le nombre insuffisant d'installations de transformation des fruits et légumes oblige les producteurs canadiens à dépendre fortement des usines de transformation américaines, qui peuvent être soumises à des droits de douane et à des perturbations commerciales. Cette lacune structurelle limite la capacité des producteurs canadiens à s'adapter aux chocs économiques et exacerbe les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement. Les soutiens immédiats à court terme devraient inclure des investissements stratégiques dans les infrastructures de transformation, reflétant l'approche du gouvernement dans d'autres secteurs tels que la fabrication de véhicules électriques.

Cette crise ne doit pas se traduire uniquement par des mesures immédiates et palliatives ; elle doit également inviter à un examen stratégique et approfondi d'un ensemble de programmes qui continue de laisser les producteurs de fruits et légumes du Canada vulnérables. Dans le contexte actuel, il est possible non seulement d'améliorer l'ensemble des programmes de GRE, mais aussi d'en élargir le champ d'application à la « gestion **et à l'atténuation des** risques de l'entreprise », en reconnaissant les besoins extraordinaires des producteurs et en signalant une évolution vers une approche plus moderne, mieux alignée sur les besoins des producteurs et sur les priorités politiques.

### APERÇU DU PROFIL DE RISQUE DU SECTEUR DES LÉGUMES DE SERRE

La valeur des exportations de légumes de serre est la plus élevée de tous les produits frais au Canada, représentant la majorité de la valeur de toutes les exportations de produits frais. Les producteurs canadiens de légumes de serre sont confrontés à de graves vulnérabilités économiques en cas de droits de douane ou de barrières commerciales imposés par les États-Unis. Les conséquences immédiates sont l'augmentation des coûts d'emprunt par le biais d'exigences plus élevées en matière de cautionnement, l'augmentation des dépenses d'exploitation, le ralentissement des commandes et la surabondance de l'offre sur le marché intérieur, ce qui entraîne une détérioration des prix. Les exportations représentant une part importante de leur activité, la menace ne se limite pas à la perte de ventes internationales, mais s'étend à la dévastation potentielle du marché intérieur, où les importations mexicaines pourraient supplanter les produits canadiens.



***Avec 44 millions de dollars d'exportations hebdomadaires actuellement menacées par des tarifs douaniers, le secteur a besoin de toute urgence d'un soutien politique plus réactif et d'outils de gestion des risques.***

***- Jan VanderHout, serres Beverly***

Ces conditions augmentent les risques pour la sécurité alimentaire et l'accessibilité financière, car des produits frais de haute qualité pourraient devoir être jetés.

Le cadre de gestion des risques pour ces producteurs n'est pas adapté aux défis liés au commerce. Les légumes de serre sont catégoriquement inadmissibles à la couverture d'Agri-protection contre les pertes de récoltes, tandis que les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement n'ont pas l'ampleur et la réactivité nécessaires pour ces opérations ; Agri-relance est le seul filet de sécurité du secteur en cas de catastrophe, et il a été inaccessible. En plus de ces vulnérabilités, les producteurs de serres ont dû faire face à des coûts de tarification du carbone nettement plus élevés pour des intrants de production inévitables tels que le chauffage et la supplémentation en dioxyde de carbone. Au cours des cinq dernières années (2020-2024), cela s'est traduit par une augmentation de 44 % des dépenses d'exploitation totales.<sup>4</sup> Par rapport aux autres secteurs agricoles,<sup>5</sup> l'écart entre les coûts a été très important. Ces pressions financières ont dépassé la capacité du secteur à réinvestir et à rester compétitif.

## NIVELER LES CONDITIONS DE CONCURRENCE : LE CONTEXTE DES ÉTATS-UNIS

Alors que les producteurs canadiens se débattent avec des programmes de GRE inadéquats, les États-Unis continuent à développer et à mettre en œuvre des mesures de soutien complètes pour leurs producteurs, ce qui crée des conditions de concurrence inégales :

- Les États-Unis ont mis en place des programmes d'assurance-récolte pour les cultures sous serre et en environnement contrôlé ;
- Les programmes de soutien américains ont un langage et un objectif similaires à ceux des programmes canadiens, mais ils sont plus généreux et plus réactifs ;
- Le gouvernement américain a régulièrement augmenté le financement des programmes d'aides aux cultures spécialisées dans le cadre du *Farm Bill* (toutefois, une nouvelle loi agricole n'a pas encore été négociée).

Par exemple, en décembre 2024, l'USDA a annoncé le programme *Marketing Assistance for Specialty Crops* (MASC), qui prévoit un financement total de 3,84 milliards de dollars canadiens, avec un maximum de 1,29 million de dollars canadiens disponibles pour des paiements directs à chaque exploitation, avec des conditions minimales. Ce programme, qui est nettement plus important que les programmes canadiens comparables lorsqu'il est ajusté à la taille du secteur, permet aux producteurs américains de compenser leurs coûts élevés de main-d'œuvre, d'intrants et de commercialisation. En conséquence, les producteurs canadiens de fruits et légumes doivent rivaliser sur le même marché nord-américain avec des concurrents américains qui bénéficient d'une aide financière garantie pour absorber l'augmentation des coûts de production, potentiellement étendre leurs activités et maintenir des prix plus bas. Ce déséquilibre est particulièrement préoccupant dans le climat

---

<sup>4</sup> Alliance pour le carbone agricole. (2024). Comprendre l'impact de la tarification du carbone sur les agriculteurs, les producteurs et les éleveurs.

<sup>5</sup> Statistique Canada. Tableau 32-10-0025-01 Dépenses d'exploitation des producteurs spécialisés de serre. (re : 15% dépenses opérationnelles) ; Statistique Canada. Tableau 32-10-0136-01 Revenus et dépenses d'exploitation des fermes, annuel (re : 1% dépenses d'exploitation) ; Agriculture et Agroalimentaire Canada. Contribution estimée du prix fédéral de la pollution par le carbone au coût du séchage du grain en 2019. The Packer. (2024). Ontario greenhouse industry faces challenges amid growth potential.; FVGC. (2024). Pass bill C-234.; GFO. (2020). Les effets de la taxe sur le carbone sur les producteurs de céréales de l'Ontario sont incontestables.

actuel de tensions commerciales, car les producteurs canadiens sont simultanément confrontés à des menaces de droits de douane alors que leurs homologues américains bénéficient d'une aide gouvernementale substantielle qui subventionne effectivement leurs coûts de production.

### DETTE AGRICOLE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Les exploitations agricoles canadiennes sont plus endettées que leurs homologues américaines.

Selon Statistique Canada, l'endettement moyen des exploitations agricoles canadiennes s'élevait à 690 000 dollars en 2022 (l'endettement total des 189 874 exploitations s'élevait à 131,1 milliards de dollars).

En comparaison, selon le Centre pour l'agriculture commerciale de Purdue University, les dettes des exploitations agricoles américaines ne représentent en moyenne que 234 000 dollars par exploitation (467,9 milliards de dollars pour 2 millions d'exploitations).

Cette différence flagrante met en évidence un désavantage concurrentiel important pour les producteurs canadiens, en particulier dans le secteur des fruits et légumes. L'ajout de nouvelles dettes par le biais de programmes de prêts ne fera qu'exacerber ce déséquilibre, ce qui pourrait compromettre la résilience et la viabilité à long terme des exploitations agricoles canadiennes qui fonctionnent déjà avec des dettes supérieures

Non seulement les États-Unis accordent des subventions directes à leurs producteurs de cultures spécialisées, mais ils peuvent également se targuer d'avoir un secteur de la transformation des fruits et légumes nettement plus solide. Cela permet aux producteurs américains de tirer davantage de valeur de leurs récoltes et de se protéger des perturbations commerciales. En revanche, les producteurs canadiens de fruits et légumes dépendent souvent des installations américaines pour la transformation, ce qui les expose à des risques supplémentaires liés au commerce. Le renforcement de la capacité de transformation nationale améliorerait la résilience économique, créerait de nouveaux débouchés et réduirait la vulnérabilité de notre secteur aux perturbations transfrontalières.

Le Canada ne peut pas se permettre de se cacher derrière des arguments éculés sur le respect des

accords commerciaux alors que les relations commerciales elles-mêmes sont confrontées à des menaces sans précédent. Des circonstances extraordinaires exigent des mesures extraordinaires. Les agriculteurs canadiens ont besoin d'être soutenus pour pouvoir continuer à se développer et à devenir plus résistants afin de pouvoir non seulement être compétitifs, mais aussi de pouvoir le faire à armes égales.

## 1. LA GRE ET LES VULNÉRABILITÉS DE L'HORTICULTURE CANADIENNE

---

Le secteur canadien des fruits et légumes est confronté à d'importants défis en raison des programmes de GRE existants qui ne répondent pas de manière adéquate aux besoins et aux vulnérabilités uniques du secteur – une situation aujourd'hui exacerbée par la menace constante de droits de douane sur les produits canadiens par le gouvernement des États-Unis. Ce changement radical de politique commerciale, « le plus grand choc commercial depuis près de 100 ans »<sup>6</sup>, menace

de briser des décennies d'intégration économique nord-américaine et exerce une pression sans précédent sur les producteurs agricoles canadiens. Le dispositif actuel de GRE n'est pas équipé pour faire face à ces menaces.

Les programmes de GRE ont été critiqués par les acteurs de l'industrie pour leur manque de flexibilité et pour avoir laissé les producteurs horticoles sans soutien adéquat, ce qui a forcé les provinces à prendre des mesures au coup par coup pour combler le vide. Les mesures ad hoc adoptées par l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, par exemple, démontrent l'insuffisance des programmes fédéraux pour l'horticulture canadienne, qui a apparemment été laissée à l'écart des décisions de planification relatives à la suite de la GRE, selon la Fédération canadienne de l'agriculture.<sup>7</sup>



*Il n'y a pas de victoire lorsque des aliments de haute qualité sont jetés ou enfouis dans le sol. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'impact économique, mais aussi de la destruction de relations commerciales qui ont pris des décennies à se construire.*

- PFLC

---

<sup>6</sup> The Globe and Mail. (2025a). Canada and Mexico face major economic downturn in U.S.-led trade war.

<sup>7</sup> Parlement du Canada, Chambre des communes. Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. (2024). Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 44<sup>e</sup> Lég., 1<sup>ère</sup> sess. Rapp. 20.

**Tableau 2 - Vulnérabilités sectorielles**

POMMES ET FRUITS TENDRES	BAIES	LÉGUMES EN CHAMP	POMMES DE TERRE	LÉGUMES DE SERRE	TOUT LE SECTEUR
Cycles de production longs	Extrêmement périssable	Plusieurs récoltes par saison	Économie dépendante du stockage	Investissement en capital extrêmement élevé	Vulnérabilité aiguë à la volatilité des marchés et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement  Météo  Pénuries de main-d'œuvre  Capacité limitée à refilet les coûts aux consommateurs  Pression intense sur le commerce de détail  Lutte antiparasitaire complexe
Vulnérabilité aux conditions météorologiques extrêmes	Options de stockage/capacité de congélation très limitées	Prix des produits très variables	Coûts d'intrants très élevés	Forte consommation d'énergie et de main-d'œuvre	
Caractère pérenne nécessitant une récolte pluriannuelle	Fenêtres de récolte étroites	Exigences en matière d'équipement spécialisé	Dépendances contractuelles au transformateur	Production tout au long de l'année	
Forte vulnérabilité au gel printanier	Qualité et vulnérabilité dépendantes des conditions	Haute périssabilité et stockage limité	Modèle d'entreprise à volume élevé et à faible marge	Impacts de la taxe carbone	
Investissements importants dans les vergers	météorologiques (gel, chaleur)	Défis liés à la gestion de l'eau	Sensibilité aux maladies et aux ravageurs	Dépendances et concurrence sur le marché de l'import/export	
	Dépendances et concurrence sur le marché de l'import/export			Commercialisateurs directs/exportateurs	

Source : Groupe AGÉCO

**Agri-protection**, pierre angulaire de la GRE, s'est avérée particulièrement problématique pour les producteurs de fruits et légumes, avec d'importantes lacunes dans la couverture et de faibles taux de participation. Des lacunes importantes dans la couverture d'assurance disponible ont été identifiées pour un grand nombre des 120 cultures produites par le secteur horticole, y compris les petits légumes et les produits de niche, tandis que les producteurs en serre ne sont pas du tout éligibles à l'assurance production.

La conséquence de ces limitations est évidente dans le faible taux d'adhésion, AAC reconnaissant qu'en 2021, le secteur de la production de fruits et de légumes avait les taux de couverture d'Agri-protection les plus bas (56 % et 65 % de la valeur attendue de la production, respectivement). Dans le contexte d'événements météorologiques et de conditions de croissance de plus en plus imprévisibles et défavorables, ainsi que de changements et d'augmentations subséquents dans les schémas de ravageurs et de maladies, ces lacunes dans la couverture présentent un risque important pour le secteur horticole, de nombreuses cultures n'ayant pas d'options d'assurance, ce qui laisse aux producteurs peu ou pas de possibilités de se protéger contre les pertes.



*Nous avons été frappés quatre années de suite, d'abord par un dôme de chaleur sans précédent, puis par de multiples épisodes de gel, et enfin par un gel profond en 2024. Chaque année, les dégâts sont de plus en plus importants, en particulier pour les cultures pérennes dont les systèmes arboricoles nécessitent des soins et des intrants même en l'absence de culture. En l'absence d'un soutien adapté, nous nous enfonçons chaque saison un peu plus dans le rouge. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont conçus pour répondre à une mauvaise année tous les cinq ou dix ans. Ils ne tiennent tout simplement pas compte des délais de redressement ou des investissements nécessaires pour rester dans le secteur de l'arboriculture fruitière.*

*- Deep Brar, producteur de fruits tendres dans l'Okanagan*

### Principales lacunes des programmes actuels de GRE :

- **Agri-protection** : Lacunes importantes dans la couverture de nombreuses cultures horticoles, les producteurs en serre étant catégoriquement inéligibles, ce qui se traduit par les taux de participation les plus faibles du secteur (56 % pour les fruits et 65 % pour les légumes).
- **Agri-stabilité** : le seuil de déclenchement des paiements de 70 % (était à 85 % avant 2013) est insuffisant, les processus de demande complexes et coûteux dépassent parfois les paiements potentiels et le traitement des demandes peut prendre jusqu'à deux ans.
- **Agri-relance** : Lenteur des délais de réponse (jusqu'à 18 mois pour les paiements) et exclusion explicite des « actions commerciales qui ne sont pas directement liées à une maladie ou à un parasite », ce qui le rend inefficace pendant la crise tarifaire actuelle aux États-Unis.
- **Absence de prise en compte de la spécificité du secteur** : Les programmes ne tiennent pas compte de la forte périssabilité des produits horticoles, de l'intensité de la main-d'œuvre, de l'extrême vulnérabilité aux chocs géopolitiques et des contraintes substantielles en matière de capital.
- **Mécanismes de soutien inopportuns** : Les programmes actuels n'offrent ni la rapidité ni l'ampleur du soutien nécessaire alors que le secteur est confronté à des défis sans précédent liés au changement climatique et à l'imposition récente de droits de douane de 25 % sur les exportations vers son principal partenaire commercial.

**Agri-stabilité**, conçu pour aider les producteurs à gérer les baisses soudaines de revenus, s'est également avéré inadéquat pour le secteur horticole en raison de son seuil de déclenchement des paiements et de sa complexité administrative, ce qui est particulièrement préoccupant compte tenu de l'urgence et de l'incertitude de la situation économique actuelle. Le seuil de déclenchement des paiements du programme, fixé à 70 % (contre 85 % avant 2013), a été critiqué comme étant insuffisant pour faire face à la volatilité accrue et aux pertes subies par les producteurs de fruits et légumes, ce qui les rend vulnérables au changement climatique - une vulnérabilité rendue encore plus aiguë par les perturbations commerciales imminentes, qui pourraient entraîner l'érosion des marges en raison d'un environnement commercial changeant contre lequel le programme n'offre qu'une protection médiocre. En outre, la complexité, le coût et la durée du processus de déclaration des demandes d'aide au titre d'Agri-stabilité créent des obstacles supplémentaires à la participation. L'Union Nationale des Fermiers a fait remarquer que le coût de la demande d'Agri-stabilité peut dépasser le paiement potentiel pour les producteurs horticoles, et il a également été souligné que le traitement des demandes peut prendre jusqu'à deux ans, ce qui offre peu d'aide immédiate aux agriculteurs confrontés à des pertes soudaines.<sup>8</sup>

Le cadre **Agri-relance**, destiné à aider les producteurs à se remettre des catastrophes naturelles, s'est avéré tout aussi problématique en raison de ses délais de réponse et de ses critères restrictifs, et surtout parce qu'il exclut les actions commerciales de son champ d'application. Ce problème a été illustré par l'expérience de producteurs de légumes qui ont demandé de l'aide à la suite de précipitations excessives au Québec en août 2023 : « Le 4 août, nous avons demandé une aide d'urgence au gouvernement du Québec, qui a ensuite demandé au gouvernement fédéral d'activer le programme Agri-relance en réponse à la catastrophe. Malheureusement, plus de neuf mois après cette demande, nous attendons toujours une réponse ».<sup>9</sup> L'Association des producteurs maraîchers du Québec a fait remarquer que le programme Agri-relance peut prendre jusqu'à 18 mois pour effectuer les paiements. Plus important encore dans le contexte commercial actuel, Agri-relance indique spécifiquement



*En juillet 2023, des pluies torrentielles ont inondé les champs de toute la province, et en particulier ceux de ma région. Nos récoltes ont été perdues, et ce qui a pu être sauvé l'a été à grands frais. Nous avons demandé une aide immédiate, mais l'initiative Agri-relance n'a été annoncée qu'à la fin de 2024 et n'était pas adaptée aux besoins des producteurs touchés. Agri-relance ne fonctionne pas en cas de catastrophe.*

*- Catherine Lefebvre, présidente de l'APMQ*

<sup>8</sup> Parlement du Canada, Chambre des communes. Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. (2024). Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 44<sup>e</sup> Lég., 1<sup>ère</sup> sess. Rapp. 20.

<sup>9</sup> Parlement du Canada, Chambre des communes. Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. (2024). Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 44<sup>e</sup> Lég., 1<sup>ère</sup> sess. Rapp. 20.

qu'il ne peut être pris en considération pour une aide dans le cadre de « mesures commerciales qui ne sont pas directement liées à une maladie ou à un parasite », ce qui le rend inadéquat pour faire face aux perturbations substantielles du marché causées par les nouveaux tarifs douaniers américains. L'expérience du charançon du poivron en Ontario en 2018 a révélé d'importantes lacunes dans les programmes de GRE ainsi que l'absence de soutien disponible dans le cadre d'Agri-relance lorsqu'il s'agit d'aider les producteurs en serre confrontés à une situation de maladie et de ravageur émergents. Contrairement à ce qui est observé en santé animale, les parasites et les maladies des végétaux ne bénéficient d'aucun mécanisme d'indemnisation réglementaire ni d'aucune incitation à la notification précoce des parasites pour indemniser les producteurs en cas d'urgence.

**Agri-investissement** est un compte d'épargne assorti de contributions équivalentes de la part du gouvernement, dont l'objectif est d'aider à atténuer les petites baisses de marge ou d'investir en contribuant au versement d'un acompte. La principale lacune de ce programme est le plafond des ventes nettes autorisées sur lequel sont basées les limites de contribution : il est trop bas pour constituer un véritable outil de gestion des risques pour les exploitations à grande échelle.

**Le programme de paiements anticipés** vise à soutenir les fonds de roulement en garantissant les prêts et en subventionnant les frais d'intérêt sur une partie du prêt d'exploitation. La limite actuelle de la partie du prêt sans intérêt est trop faible pour apporter un soutien significatif aux grandes exploitations. Les pertes après récolte pourraient compromettre la capacité de remboursement et il n'y a pas de solution pour remédier à cette situation, comme l'allongement de la période de remboursement.

L'effet combiné de ces limitations crée une lacune importante en matière de gestion des risques pour les producteurs de fruits et légumes, qui sont confrontés à des défis uniques, notamment une forte périssabilité, une forte intensité de main-d'œuvre, une vulnérabilité extrême aux chocs géopolitiques et d'importantes contraintes en matière de capital, qui sont tous intensifiés par le différend commercial actuel. Les produits horticoles sont particulièrement sensibles aux droits de douane et aux barrières non tarifaires, et le nombre réduit d'acheteurs les rend particulièrement vulnérables aux tensions géopolitiques. Contrairement aux producteurs de céréales qui peuvent stocker leur récolte, les producteurs de fruits et légumes ne peuvent pas « attendre » des conditions de marché plus favorables, n'ayant que quelques heures ou jours, et non des mois, pour trouver de nouveaux acheteurs avant que leurs produits ne se gâtent.

Cette vulnérabilité est particulièrement aiguë maintenant, alors que des rapports indiquent que le Canada est susceptible d'entrer en récession au cours des prochains trimestres si les droits de douane américains ne sont pas levés rapidement, et que les estimations de la Banque du Canada suggèrent une baisse de 3 % du PIB du Canada au cours des deux prochaines années, ce qui « anéantirait presque totalement » la croissance et laisserait le pays sur une base durablement plus faible.<sup>10</sup> Ces vulnérabilités uniques, associées aux lacunes des programmes de GRE actuels et au choc commercial sans précédent, font que le secteur canadien des fruits et légumes est confronté à une menace existentielle qui nécessite une intervention politique immédiate afin d'éviter une réduction et une restructuration désordonnées du secteur qui pourraient mettre en péril la sécurité alimentaire des Canadiens

---

<sup>10</sup> The Globe and Mail. (2025a). Canada and Mexico face major economic downturn in U.S.-led trade war.

## 2. RECOMMANDATIONS

---

La première série de mesures d'ajustement annoncées par le gouvernement fédéral en réponse à la menace ou à la réalisation potentielle des droits de douane américains mérite d'être saluée. Toutefois, compte tenu des caractéristiques uniques du secteur des fruits et légumes, un soutien supplémentaire et spécifique est nécessaire. En outre, ce soutien doit tenir compte des besoins réels des producteurs : si les prêts peuvent permettre de gagner du temps, **l'augmentation du niveau d'endettement des agriculteurs à un moment de vulnérabilité extraordinaire constitue un autre risque majeur** pour la résilience et la capacité d'adaptation du secteur, de sorte que l'annulation des prêts devrait être une composante importante des mesures d'aide.

Le secteur des fruits et légumes se réjouit des mesures décisives prises par le gouvernement pour augmenter le plafond des paiements et le taux de compensation d'Agri-stabilité, ainsi que pour porter la portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 250 000 \$ pour 2025.<sup>11</sup> Ces mesures témoignent de l'engagement du gouvernement à soutenir l'agriculture canadienne en cas de perturbations commerciales et de difficultés de trésorerie.

Toutefois, ces mesures d'un an, bien qu'utiles, soulignent la nécessité d'une approche globale et à long terme des programmes de gestion des risques de l'entreprise plutôt que de solutions réactives et fragmentaires à des crises successives. Alors que la volatilité du climat augmente et que les incertitudes commerciales persistent, notre secteur a besoin d'un soutien cohérent et tourné vers l'avenir qui reconnaisse les défis uniques auxquels sont confrontés les producteurs de fruits et légumes, notamment la forte périssabilité, l'intensité de la main-d'œuvre et les méthodes de production spécialisées.

Nous demandons instamment au gouvernement de collaborer avec notre secteur pour mettre au point des solutions durables de gestion des risques qui assurent la stabilité pendant plusieurs saisons de croissance et qui tiennent compte du profil de risque spécifique de l'horticulture, afin que les producteurs canadiens restent compétitifs et résilients sur un marché mondial de plus en plus imprévisible.

### OBJECTIFS DES POLITIQUES

Établir un cadre de gestion et d'atténuation des risques résilient, réactif et complet qui réponde aux besoins uniques du secteur canadien des fruits et légumes en (1) fournissant une aide financière immédiate aux producteurs touchés par les droits de douane américains, garantissant un accès continu au marché et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement ; et (2) élaborant des solutions à long terme qui tiennent compte de la grande périssabilité des produits du secteur, de l'intensité du capital et des besoins en main-d'œuvre, tout en atténuant le profil de risque du secteur.

Ces objectifs visent à **sauvegarder et à améliorer la viabilité économique du secteur horticole**, à **préserver la sécurité alimentaire du Canada** et à **maintenir le développement économique rural** tout en soutenant les producteurs dans le cadre de perturbations commerciales sans précédent et de conditions de marché et de climat de plus en plus volatiles. En résumé, nous proposons **de passer d'un paradigme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) à un paradigme de gestion et d'atténuation des risques de l'entreprise (GARE)**.

---

<sup>11</sup> CTV. (2025). Ottawa increases AgriStability cap to help industry as it faces Chinese tariffs.; ABP. (2025). Interest-free limit for Advance Payments Program raised to \$250,000.

## PRINCIPES DES POLITIQUES

Les politiques de gestion des risques pour l'horticulture canadienne doivent trouver un équilibre entre la réponse immédiate aux crises et la résilience à long terme du secteur, en reconnaissant que les aides efficaces doivent être opportunes, d'une ampleur suffisante et adaptées aux vulnérabilités propres au secteur. Les entreprises agricoles doivent avoir accès à une série de programmes complémentaires qui leur apportent un soutien prévisible lorsqu'elles sont confrontées à des risques indépendants de leur volonté, tout en encourageant l'innovation, l'adaptation et l'atténuation des risques.

Les mécanismes de soutien liés au commerce doivent être conçus dans le cadre d'une approche FPT solide et coordonnée, avec un leadership clair au niveau fédéral qui reconnaisse les inégalités fondamentales avec les juridictions internationales concurrentes. En fin de compte, ces politiques doivent permettre aux producteurs canadiens d'être compétitifs au niveau national et international tout en continuant à fournir des fruits et légumes de haute qualité et abordables aux consommateurs canadiens.

## IMMÉDIATES

### **Mise en place d'un programme national de retrait des produits excédentaires avec des canaux de distribution institutionnels**

Développer un programme d'élimination des produits excédentaires dirigé par le gouvernement fédéral afin de remédier à la surabondance de l'offre sur le marché intérieur résultant de perturbations commerciales. Même si les efforts de commercialisation nationale sont renforcés, la production de fruits et légumes du Canada dépassera probablement la capacité de consommation nationale pendant les périodes de perturbation des échanges. Ce programme permettrait d'acheter les produits horticoles périssables excédentaires à leur juste valeur marchande et de les distribuer par l'intermédiaire de canaux institutionnels, notamment le futur programme alimentaire scolaire pancanadien, les banques alimentaires, les organisations communautaires et les institutions publiques. La mise en œuvre nécessiterait un partenariat fédéral-provincial coordonné, le gouvernement fédéral fournissant le financement et le cadre tandis que les provinces mettraient en œuvre des solutions de distribution régionales adaptées aux besoins locaux. Le programme devrait donner la priorité à l'approvisionnement en « produits canadiens d'abord » pour toutes les institutions participantes, créant ainsi des débouchés nationaux prévisibles en cas de perturbation du marché tout en promouvant l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation à l'agriculture canadienne.

### **Compléter les comptes Agri-investissement existants pour les producteurs horticoles**

Mettre en place des compléments d'Agri-investissement ciblés spécifiquement pour les producteurs de fruits et légumes confrontés à des menaces tarifaires, en reconnaissant les vulnérabilités uniques du secteur horticole, dont les produits ne peuvent pas être stockés à long terme. Agri-investissement représente une infrastructure existante et efficace qui peut rapidement fournir des fonds d'urgence sans nouvelles demandes ou retards administratifs, permettant aux producteurs d'accéder au soutien par le biais de comptes conçus pour l'auto-assurance contre les catastrophes. Cette approche s'inspire des modèles réussis tels que le PAR de l'Ontario et le programme MASC des États-Unis, tout en reconnaissant que les producteurs horticoles ont besoin de mesures sectorielles spécifiques dans tous les programmes de GRE qui tiennent compte de leur profil de risque distinct et de leurs réalités opérationnelles.

## **Augmenter la part sans intérêt du programme de paiements anticipés en prolongeant les délais de remboursement**

Relever de manière permanente le seuil d'exemption d'intérêts et l'indexer sur l'indice des prix des intrants agricoles pour les années à venir. Permettre aux producteurs concernés d'accéder à plusieurs paiements anticipés au cours d'une année de programme et prolonger les délais de remboursement de 12 mois. Cette approche fournit des liquidités immédiates tout en évitant la création de dettes insoutenables. En outre, compte tenu de l'importance de la période actuelle, les montants passés ne devraient pas représenter le plafond des niveaux d'investissement actuels et l'annulation des prêts devraient être envisagées pour **ne pas accroître davantage les niveaux d'endettement des agriculteurs** en cette période difficile.

## **Établir un fonds de stabilisation du marché spécifique au secteur avec des mécanismes de soutien adaptés aux différents sous-secteurs horticoles.**

Créer un fonds d'urgence spécifique prévoyant des compensations directes pour les producteurs en serre dans l'immédiat et pour les autres producteurs de fruits et légumes au fur et à mesure de l'avancement de la saison en cours, des mesures de soutien des prix intérieurs pour éviter l'effondrement du marché pendant les périodes de récolte, ainsi que des mesures de soutien régional pour tenir compte des conditions propres à chaque province. Inclure des dispositions spécifiques pour maintenir les relations avec les acheteurs américains afin de préserver l'accès au marché lorsque les droits de douane seront finalement levés. Cette approche ciblée tient compte de la diversité des effets sur les différents types de production et les différentes régions.

## **Diversification des marchés nationaux et internationaux**

La diversification atténue le risque lié à l'exposition commerciale mais, compte tenu de la périssabilité des produits frais, elle n'est pas une panacée. Tout en recherchant de nouveaux marchés, il reste essentiel de maintenir et de renforcer les relations avec les acheteurs américains pendant cette période d'incertitude commerciale. La question n'est pas de savoir si le Canada entretiendra des relations avec les États-Unis, mais de savoir à quoi elles ressembleront à l'issue des négociations. Cela nécessite un soutien immédiat pour permettre aux producteurs de maintenir ces relations commerciales cruciales malgré les impacts tarifaires. En outre, la diversification nécessitera des engagements renouvelés de la part de tous les gouvernements afin d'augmenter et de recalibrer les ressources et les programmes actuellement consacrés au développement des marchés internationaux. Actuellement, la capacité du Secrétariat de l'accès aux marchés d'AAC a limité la priorisation d'une seule culture pour un seul marché. Il est nécessaire de procéder à une exploration stratégique simultanée des marchés potentiels sur les axes Est/Ouest et Nord/Sud.

Parallèlement, les investissements stratégiques dans les capacités de transformation nationales représentent une autre forme de diversification qui renforcerait la sécurité alimentaire et réduirait la vulnérabilité aux perturbations commerciales. En développant des installations de transformation qui transforment les produits périssables en produits de longue conservation, les producteurs obtiennent d'autres canaux de

**Financement agricole Canada** a lancé un programme de soutien à la clientèle en cas de perturbation des échanges commerciaux, qui prévoit l'octroi de nouveaux prêts d'un montant de 1 milliard de dollars pour aider à atténuer les difficultés financières découlant des tarifs douaniers américains, y compris l'accès à des lignes de crédit supplémentaires jusqu'à concurrence de 500 000 \$, de nouveaux prêts à terme et l'option pour les clients actuels de FAC de reporter les paiements de capital jusqu'à 12 mois sur les prêts existants. Cette mesure de soutien financier complète d'autres programmes de GRE en répondant aux problèmes immédiats de trésorerie pendant que les producteurs s'adaptent à l'évolution des conditions commerciales et aux perturbations du marché.

Toutefois, si ces mesures de prêt peuvent apporter une aide à court terme, l'augmentation de l'endettement agricole en période de crise compromet la résilience à long terme du secteur, car des ratios d'endettement plus élevés limitent la capacité d'investissement future et rendent les exploitations plus vulnérables aux chocs ultérieurs du marché.

commercialisation pendant les périodes d'offre excédentaire ou de perturbations aux frontières. Cette approche, qui nécessite un soutien initial du gouvernement similaire à celui d'autres industries stratégiques, offre des avantages à long terme grâce au déplacement des importations, à la réduction de l'inflation des denrées alimentaires et à la stabilisation des revenus agricoles.

## RECOMMANDATIONS À COURT ET MOYEN TERME

### **Lancer un examen accéléré à mi-parcours des programmes de GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable.**

Former un groupe de travail spécialisé dans le secteur horticole, habilité à recommander des ajustements immédiats du programme dans un délai de 90 jours. Se concentrer en particulier à remédier aux limites de réactivité d'Agri-relance et à améliorer la coordination entre les initiatives de soutien fédérales et provinciales.

Pour Agri-stabilité, augmenter le pourcentage de paiement anticipé à 75 % de manière permanente, permettre l'inscription rétroactive pour 2024-2025 et accélérer les paiements intérimaires pour qu'ils soient traités dans les 30 jours. Cette révision offre la possibilité de procéder à des ajustements stratégiques sans attendre le renouvellement du cadre prévu pour 2028 et utilise un cadre de programme existant pour un déploiement rapide sans créer de nouvelles structures administratives.

### **Investissements dans la transformation intérieure**

Toute révision accélérée des mesures de GRE doit prendre en compte les faiblesses structurelles de la chaîne de valeur agricole du Canada, notamment le manque de transformation nationale des fruits et légumes. La capacité de transformation a une incidence directe sur la stabilité des prix, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la compétitivité globale du secteur. L'absence d'incitations ciblées pour la transformation rend les producteurs canadiens plus vulnérables aux chocs liés au commerce que leurs homologues internationaux.

Au-delà de l'aide financière immédiate, un investissement stratégique dans la capacité de transformation devrait être considéré comme une mesure d'ajustement essentielle. Les investissements dans les installations de transformation nationales pourraient contribuer à stabiliser les revenus agricoles, à réduire la dépendance à l'égard des marchés d'exportation volatils et à renforcer la capacité du Canada à concurrencer les producteurs américains qui bénéficient d'une plus grande capacité de transformation nationale et de subventions gouvernementales. Comme on l'a vu dans le secteur des véhicules électriques, un investissement ciblé dans la transformation pourrait être une mesure à fort impact avec des bénéfices à long terme pour la sécurité alimentaire et la résilience économique.

## RECOMMANDATIONS À LONG TERME

### **Transformer les mesures de GRE pour créer un système de gestion et d'atténuation des risques de l'entreprise (GARE) résilient face au climat et au commerce pour l'horticulture canadienne.**

Rétablir de manière permanente le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85 %, développer des produits d'assurance spécialisés pour l'agriculture en environnement contrôlé et mettre en place un programme fédéral de couverture des pertes catastrophiques encourageant l'engagement du secteur privé en matière d'assurance. Intégrer des mesures d'adaptation au climat dans toutes les conceptions de programmes, avec des incitatifs pour les investissements de renforcement de la résilience, et créer un cadre d'intervention en cas de perturbation des échanges commerciaux pour les litiges à venir. Cette transformation globale permettra à l'horticulture canadienne de prospérer dans un contexte d'incertitude climatique croissante et de défis commerciaux géopolitiques

### **Étendre la couverture d'Agri-protection à tous les producteurs de fruits et légumes**

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'AAC, devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour veiller à ce que tous les producteurs de fruits et légumes aient un accès adéquat à la couverture d'Agri-protection. Il s'agit notamment de combler les lacunes actuelles qui font que certaines cultures horticoles ou méthodes de production (comme la production en serre) ne sont pas admissibles à la couverture, et de mettre au point de nouveaux produits d'assurance spécialisés qui tiennent compte des profils de risque uniques et de la valeur élevée des cultures horticoles. Les provinces devraient être encouragées à élaborer des régimes d'assurance spécifiques aux produits, qui tiennent compte des diverses méthodes de production, des cycles de croissance multiples et des risques spécialisés auxquels sont confrontés les producteurs de fruits et légumes. Cette expansion offrirait une couverture des pertes de production critiques, actuellement inaccessible à de nombreux producteurs horticoles, et réduirait leur vulnérabilité aux événements liés au climat, aux épidémies et à d'autres risques liés à la production.

### **Permettre à la législation fédérale d'étendre les compensations financières pour les urgences phytosanitaires**

Élaborer un programme fédéral complet de préparation à la lutte aux maladies et aux ravageurs des plantes qui complète les programmes existants de GRE d'AAC. Cette législation établirait un cadre permettant de gérer efficacement les risques ciblés et imprévus dans le secteur horticole en prévoyant une indemnisation prévisible pour le signalement précoce des parasites et en garantissant de solides capacités d'intervention en cas d'urgence. Ce cadre comprendrait un soutien financier pour les actions nécessaires telles que la destruction et l'élimination des récoltes, à l'instar des protections dont bénéficie déjà le secteur animal.

En introduisant une législation d'habilitation pour étendre la couverture financière à la destruction des cultures (qu'elle soit mandatée par l'ACIA pour les organismes de quarantaine ou mise en œuvre par le secteur pour les organismes réglementés non soumis à la quarantaine), en modernisant la réglementation phytosanitaire, en améliorant les processus d'évaluation des risques liés aux organismes nuisibles et en mettant en œuvre l'approche de la *stratégie du périmètre*, le Canada peut mieux protéger son secteur agricole. Ces mesures limiteraient les risques liés aux nouveaux organismes nuisibles mondiaux dont les effets économiques pourraient être dévastateurs et contribueraient à atténuer les barrières commerciales non tarifaires qui menacent la durabilité de l'horticulture canadienne.

### 3. RÉFÉRENCES

---

- AAFC. (2022). Comment les programmes de gestion des risques de l'entreprise peuvent vous aider (études de cas). <https://agriculture.canada.ca/en/programs/business-risk-management/case-studies>
- AAC. (2025). Better meeting the needs of agricultural producers – Expanded and simplified crop insurance coverage. <https://www.canada.ca/en/agriculture-agri-food/news/2025/03/better-meeting-the-needs-of-agricultural-producers--expanded-and-simplified-crop-insurance-coverage.html>
- ABP. (2025). Interest-free limit for Advance Payments Program raised to \$250,000. <https://abpdaily.com/news/interest-free-limit-for-advance-payments-program-raised-to-250000/>
- Alliance pour le carbone agricole. (2024). Comprendre l'impact de la tarification du carbone sur les agriculteurs, les producteurs et les éleveurs. [https://agcarbonalliance.ca/wp-content/uploads/2024/03/ACA\\_Leavebehind\\_\\_Show\\_Your\\_Receipts\\_V3\\_Digital.pdf](https://agcarbonalliance.ca/wp-content/uploads/2024/03/ACA_Leavebehind__Show_Your_Receipts_V3_Digital.pdf)
- Parlement du Canada, Chambre des communes. Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. (2024). Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 44<sup>e</sup> Lég., 1<sup>ère</sup> sess. Rapp. 20. Extrait du site web du Parlement du Canada : <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/AGRI/rapport-20/page-78>
- CAPI. (2023). L'approvisionnement en fruits et légumes du Canada à l'échelle infranationale : Une première étape pour comprendre les vulnérabilités au changement climatique. <https://capi-icpa.ca/wp-content/uploads/2023/06/2023-06-19-Kushank-Bajaj-Individual-Report-CAPI-EN-1-1.pdf>
- CBC (2025). Le Premier ministre Carney prononce son premier discours après avoir prêté serment à Rideau Hall. <https://youtu.be/2a5EUGjobwc?si=h4Jy3EMHwmbdgPOb>
- CNBC. (2025). Les droits de douane imposés par Trump sur le Mexique pourraient faire grimper les prix des produits dans les prochains jours, selon le PDG de Target. <https://www.cnbc.com/2025/03/04/trump-mexico-tariffs-will-raise-produce-prices-target-ceo-cornell-says.html>
- CTV. (2025). CTV. (2025). Ottawa increases AgriStability cap to help industry as it faces Chinese tariffs. <https://www.ctvnews.ca/canada/article/ottawa-increases-agristability-cap-to-help-industry-as-it-faces-chinese-tariffs>
- FCC. (2025). La FCC lance un programme de soutien à la clientèle en cas de perturbation du commerce pour l'industrie agricole et alimentaire. <https://www.fcc-fac.ca/en/about-fcc/media-centre/news-releases/2025/trade-disruption-customer-support-program>
- FVGC. (2024). Pass Bill C-234. <https://fvgc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Bill-C-234-Leave-Behind-English-Updated-April-2024.pdf>
- FVGC. (2024). Priorités de plaidoyer pour la session parlementaire en cours : courriel aux parlementaires. [https://fvgc.ca/wp-content/uploads/2024/10/Welcome-Back-to-Parliamentarians-Email\\_Web-Version\\_EN.pdf](https://fvgc.ca/wp-content/uploads/2024/10/Welcome-Back-to-Parliamentarians-Email_Web-Version_EN.pdf)
- FVGC. (2025a). Le directeur exécutif de la FVGC souligne les préoccupations tarifaires lors du sommet économique Canada-États-Unis. <https://fvgc.ca/2025/02/07/fvgc-executive-director-highlights-tariff-concerns-at-canada-u-s-economic-summit/>
- FVGC. (2025b). Nos statistiques. <https://fvgc.ca/stats/>
- FVGC. (2025c). Priorités politiques. <https://fvgc.ca/our-policy-priorities/>

- GFO. (2020). The effects of carbon tax on Ontario grain farmers is indisputable. <https://gfo.ca/news-releases/the-effects-of-carbon-tax-on-ontario-grain-farmers-is-indisputable/>
- GFO. (2025). Grain Farmers of Ontario congratulates Ontario government for new investment in Ontario risk management program. <https://gfo.ca/news-releases/grain-farmers-of-ontario-congratulates-ontario-government-for-new-investment-in-ontario-risk-management-program/>
- The Globe and Mail. (2025a). Canada and Mexico face major economic downturn in U.S. -led trade war. <https://www.theglobeandmail.com/business/economy/article-canada-and-mexico-face-major-economic-downturn-in-us-led-trade-war/>
- The Globe and Mail. (2025b). Les États-Unis déclenchent une guerre commerciale en imposant des droits de douane au Canada et au Mexique. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-us-triggers-trade-war-with-tariffs-on-canada-mexico/>
- The Packer. (2024). Ontario greenhouse industry faces challenges amid growth potential. <https://www.thepacker.com/news/produce-crops/ontario-greenhouse-industry-faces-challenges-amid-growth-potential>
- USDA. (n.d.). Controlled environment crop insurance program. <https://www.rma.usda.gov/about-crop-insurance/highlighted-initiatives-plans/controlled-environment>